

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 5 mars 2019**

Délibération n°2019-03

Suite à la convocation en date du 25 février 2019, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, s'est réuni le 5 mars 2019 à 16h30 et a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au conseil d'administration le projet de création d'une fondation universitaire « Agissons pour l'emploi » avec la fondation MANPOWERGROUP dont l'objectif est de créer au sein de l'Ecole une activité visant à insérer des chômeurs de longue durée dans le marché de l'emploi. Ce projet s'inscrit dans une démarche promue par le gouvernement dans le cadre notamment du plan d'investissement compétences (PIC).

Les statuts de la fondation universitaire sont proposés au conseil d'administration à titre d'information. En effet, ces derniers devront faire l'objet d'une instruction préalable du rectorat qui est le garant du respect de la légalité avant d'être soumis au vote du conseil d'administration.

DELIBERATION :

Il est soumis au vote du conseil d'administration le principe de la création d'une fondation universitaire « Agissons pour l'emploi ».

Membres élus présents et représentés : 24

Résultat du vote à bulletins secrets : 15 voix « pour », 6 voix « contre », 3 abstentions

Le président de l'Ecole Centrale de Nantes

Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 27/03/2019
La présente délibération a été publiée le 27/03/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.